

N/REF : 26/05/2025 17H18 C:000053 I:02480
V/REF : AC/C20304
V/Email reçu le Lundi 26/05/2025 a 17H18

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BLG
IMMEUBLE : LOUIS BOULANGER -BLG
14/36/37, SQUARE PEDRO FLORES
30-35, SQUARE LOUIS BOULANGER
35700 RENNES

Rennes, le 21 Juillet 2025

Référence Marché: 024089-MNU-002

LOCALISATION : SQUARE 37 PEDRO FLORRES - M MME LE MARTRET 0680320552
LOGEMENT N° 013503, PORTE N°31, 3° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : VOLET ROULANT CHAMBRE QUI NE FONCTIONNE PLUS

Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 05/06

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

CONTROLE DU VOLET ROULANT

CONSTAT : STORE A REMPLACER

PRISE DE RÉFÉRENCES ET COMMANDE

INTERVENTION A REPLANIFIER

--

INTERVENTION DU 16/07

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

DÉPOSE STORE FENETRE DE TOIT

FOURNITURE ET POSE STORE FENETRE DE TOIT

REMARQUE: LES CHARNIERES DE LA FENETRE DE TOIT MONTRENT DES SIGNES
D'USURE - UN REMPLACEMENT EST A PRÉVOIR

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 16/07/25 a 17H07 RTALLEUX@AIGUILLON.COM

MG LCOMPTER Email envoyé le 05/06/25 a 15H55 M. R TALLEUX

NR LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 16/07/25 A 17:05 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MEN064-Dépann.1 Volet roul.ss rempl.piec	1	65,00	65,00
3,00	MOE001-H(s) Menuiser Hors BPU le 16/07	2	40,00	120,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	FP store vélux	2	159,62	159,62
TOTAL H.T.				344,62
T.V.A. a 10,00%				34,46
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>379,08</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.